

Le Plan comptable général a connu une petite révolution en 2005 en intégrant de nouvelles règles issues du référentiel IFRS relatives aux immobilisations.

La gestion du poste Immobilisations est devenue plus complexe.

La maîtrise de ces règles devient dès lors impérative, d'autant plus que des divergences apparaissent entre comptabilité et fiscalité.

L'ensemble du référentiel IFRS s'applique par obligation aux groupes cotés depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'IASB a publié en juillet 2009 une norme à l'intention des PME.

L'objectif de cette formation est d'appréhender les principales normes IFRS et de les mettre en perspective avec les normes IFRS PME et les normes françaises.

Une formation spécifique relative à l'arrêté des comptes intègre les aspects comptables et fiscaux à jour des dernières lois.

Cibles

- Les responsables et gestionnaires des services fiscaux, comptables et financiers d'entreprises.
- Les fiscalistes.

Préparer sa formation

- La journée dédiée aux immobilisations s'attache à maîtriser les différences de traitement comptable et fiscal relatives à ce poste.
- La journée dédiée aux normes IFRS traite des principales normes de ce référentiel qui s'affranchit des règles fiscales. Dans ce référentiel, la réalité économique des opérations prend le pas sur leur apparence juridique. C'est une différence fondamentale avec le référentiel français très impacté par les règles fiscales et juridiques.

LA COMPTABILITE D'ENTREPRISE. Nos Formations :

1. La comptabilité générale, pratique des opérations courantes jusqu'au bilan
2. Les immobilisations, règles comptables et fiscales
3. Arrêté des comptes 2011, aspects comptables et fiscaux
4. Les normes IFRS, International Financial Reporting Standards
5. Pratique des comptes consolidés

F500.Comptabilité.01/2012

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

- **Moyens pédagogiques** : Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Le comptable doit traiter l'ensemble des événements qui ponctuent la vie d'une entreprise : achats, ventes, investissements, paie, trésorerie.

La comptabilisation de l'ensemble de ces opérations nécessite de bien comprendre la nature des informations collectées, les schémas comptables et l'incidence dans la présentation des états financiers.

Le comptable doit également être en mesure de contrôler et de réviser les comptes périodiquement.

Il lui est donc nécessaire de connaître les principales notions de contrôle interne et les principales techniques de contrôle des comptes.

La Comptabilité Générale

Pratique des opérations courantes jusqu'au bilan

Cible

- Responsables comptables et financiers, Comptables et financiers chargés de la gestion des immobilisations, Contrôleurs de gestion, Fiscalistes, Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable.

Objectifs

- Traiter les opérations comptables courantes : achats, ventes, trésorerie, immobilisations, TVA, opérations diverses.
- Établir toutes les justifications des comptes et mettre en place les contrôles nécessaires.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Programme

1. Le cadre comptable

- Bilan et compte de résultat,
- Opération comptables (processus, conventions, écritures comptables),
- Organisation comptables (de la pièce comptable à la balance, de la balance aux comptes annuels),
- Conditions de validité de la comptabilité informatisée,
- Missions du service comptable.

2. Processus achats-fournisseurs

- Missions du comptable fournisseurs,
- Contrôler les factures,
- Comptabiliser les pièces comptables,
- Rattacher les charges à l'exercice.

3. Maîtriser les règles de TVA

- Le mécanisme de la TVA,
- Les opérations imposables, notion d'assujetti,
- Fait générateur et exigibilité,
- Conditions du droit à déduction de la TVA,

- La TVA dans les opérations internationales, règles de territorialité dans les échanges de biens et de services,
- Les comptes de TVA à utiliser, les schémas d'écriture et les OD de TVA,
- Déclaration de TVA.

4. Processus clients-ventes

- Enregistrer les opérations de ventes,
- Traiter les opérations en devises,
- Comptabiliser les impayés,
- Écritures de régularisation de fin de période.

5. Le processus trésorerie, financement et placements

- Enregistrement des encaissements et décaissements.
- Les emprunts,
- Les obligations de règlement,
- Le rapprochement bancaire.

6. Processus immobilisations

- Définition d'une immobilisation. depuis le 1^{er} janvier 2005,
- Evaluation à la date d'entrée d'une immobilisation à l'actif,
- Tolérance fiscale,
- Production immobilisée,
- Notion de composant,
- Dépenses ultérieures liées à un actif,
- Distinction charge / immo,
- Amortir une immobilisation,
- Sortie des immos de l'actif.
- Schémas d'écritures (entrée, amortissement, sortie).

7. Processus personnel

- Comptabilisation de la paie,
- Traitement des notes de frais.

8. Contrôler et justifier ses comptes

- Vérifier les égalités du système comptable,
- Le dispositif de contrôle interne,
- Les contrôles comptables.

F510.Compta.04/2012

- **Moyens pédagogiques :** Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les Immobilisations

Règles comptables et fiscales

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC ont introduit dans notre droit comptable des règles de gestion des immobilisations issues du référentiel IFRS. Ces règles mettent en avant une approche économique de la comptabilisation des immobilisations. La gestion du poste immobilisations devient plus complexe. Ces dispositions renforcent la technicité du suivi comptable et imposent un rapprochement avec les opérationnels afin de traduire les opérations d'investissement dans les états financiers. L'administration fiscale n'a pas suivi en tous points ces nouvelles règles comptables. Ainsi, alors que jusqu'au 31/12/2004, il y avait peu de divergence entre les deux référentiels comptable et fiscal, les points de divergences entre règles comptables et fiscales sont devenus importants depuis le 1^{er} janvier 2005. Les nouvelles règles fiscales sur les immobilisations ont été reprises dans l'instruction fiscale du 31/12/2005 (4A-13-05).

Cette formation traite l'ensemble des questions comptables et fiscales relatives aux immobilisations et donne des réponses pratiques aux difficultés rencontrées dans la gestion du poste immobilisations. Chacun des points abordés dans cette formation met en perspective les règles comptables et fiscales et permet d'appréhender les points de divergences entre comptabilité et fiscalité.

Cible

- Responsables comptables et financiers, Comptables et financiers chargés de la gestion des immobilisations, Contrôleurs de gestion, Fiscalistes, Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Comprendre le contexte des nouvelles mesures fiscales, leur date d'entrée en vigueur.

- Expliquer impacts et conséquences fiscales liés aux principales modifications apportées aux règles du PCG relatives aux actifs.
- Maîtriser la distinction entre charges et immobilisations.
- Savoir identifier les composants au sein d'une immobilisation.
- Savoir gérer les immobilisations dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable et fiscale.
- Pouvoir évaluer les impacts comptables et fiscaux des décisions de gestion en matière d'immobilisations.

Programme

1. Définition, valorisation et dépréciations des actifs : quels changements fiscaux ?

- Le rappel du contexte de la réforme, L'entrée en vigueur des nouvelles règles,
- Les entreprises concernées, Les principaux changements fiscaux.

2. Actifs immobilisés : nouveaux critères et incidences fiscales

- Les critères comptables d'identification et de comptabilisation d'un actif corporel et incorporel,
- Les conséquences fiscales en cas d'entrée d'un nouvel élément à l'actif immobilisé,
- Les conséquences fiscales pour les dépenses relatives à des immobilisations existantes,
- Les pièces de rechange et de sécurité, Les dépenses de mise en conformité,
- Les frais de dépôt de marques créées en interne, Les dépenses de recherche et de développement,
- Les logiciels et sites internet réalisés en interne, Les droits incorporels particuliers
- Les charges à répartir, frais d'établissement, frais d'émission d'emprunt,
- Les dépenses ultérieures : charges ou immobilisations.

3. L'identification des composants d'une immobilisation corporelle

- Quand doit-on décomposer un actif ?
- Les dépenses d'entretien et de réparation : charges ou composants ?
- Les dépenses d'entretien de programmes pluriannuels de gros entretien et de grandes révisions.

4. Le coût d'entrée des actifs immobilisés

- Les immobilisations acquises : à titre onéreux, à titre gratuit, par voie d'apport, par voie d'échange,
- Les immobilisations produites par l'entreprise.

5. L'amortissement des actifs immobilisés

- La nouvelle définition des biens amortissables,
- L'amortissement des immobilisations corporelles non décomposées,

- La mesure de simplification comptable en faveur des PME,
- L'amortissement des immobilisations décomposées,
- L'impact de la méthode par composants sur le régime des plus-values,
- Les amortissements exceptionnels fiscaux et les amortissements dérogatoires.

6. Les provisions pour dépréciation des actifs immobilisés

- Nouvelles règles comptables et fiscales gouvernant la dépréciation des actifs,
- Les conséquences fiscales de ces nouvelles règles.

7. Traiter les sorties d'immobilisations

- Cessions à titre onéreux, à titre gratuit, échange, Immobilisations détruites, mises au rebut,
- Quand régulariser la TVA ? Les inventaires physiques.

F511.Immos.01/2012

- **Moyens pédagogiques :** Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

L'arrêté des comptes annuels implique la mise en œuvre de nombreuses connaissances comptables, juridiques et fiscales. La législation en ces différentes matières évolue constamment. La convergence du PCG vers les normes IFRS ces dernières années a contribué à augmenter les divergences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Les toutes dernières évolutions législatives et réglementaires sont intégrées dans cette formation : CET, TVA, Impôt Société, Loi de finances 2012,...

Cette formation permet d'approfondir vos connaissances comptables et fiscales en vue de l'établissement des comptes annuels. Elle s'articule autour de deux axes : les aspects comptables de la clôture des comptes annuels et les retraitements vers la liasse fiscale.

Arrêté des comptes 2011

Aspects comptables et fiscaux

Première partie

Cible

- Directeurs et responsables comptables et financiers.
Comptables d'entreprises en charges des questions fiscales.
- Comptables uniques de PME.
Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable.
- Toute personne en charge de l'établissement des comptes annuels et de la détermination du résultat fiscal.

Objectifs

- Acquérir la maîtrise des règles comptables et fiscales requises pour l'arrêté des comptes annuels.
- Etre en mesure de déterminer le résultat fiscal, de calculer l'impôt sur les sociétés et la participation des salariés.
- Etre en mesure de tirer le meilleur parti des nouvelles mesures fiscales dans un souci d'optimisation fiscale.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises (**).

(
***) Cette formation est conçue sur un format de deux jours. Il est possible de la suivre sur une journée en allégeant certains points du programme, notamment la première partie pour se consacrer aux aspects fiscaux de la clôture des comptes.

Programme

Première partie : les aspects comptables de la clôture des comptes annuels

1. Identifier les facteurs de ralentissement et l'optimisation des travaux de clôture

- Actifs et passifs, produits et charges.

2. Procéder à la revue du contrôle interne et déceler les points faibles

- Points clés du contrôle interne en matière comptable

3. Le manuel des procédures comptables

4. Le dossier de révision des comptes annuels

- Méthodologie d'une bonne révision,
Questionnaires d'aide au contrôle.

5. Fiabiliser et finaliser l'élaboration des comptes: Les 5 étapes à respecter

F512.1.ArretéComptes.01/2012

- **Moyens pédagogiques :** Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

L'arrêté des comptes annuels implique la mise en œuvre de nombreuses connaissances comptables, juridiques et fiscales. La législation en ces différentes matières évolue constamment. La convergence du PCG vers les normes IFRS ces dernières années a contribué à augmenter les divergences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Les toutes dernières évolutions législatives et réglementaires sont intégrées dans cette formation : CET, TVA, Impôt Société, Loi de finances 2012,...

Cette formation permet d'approfondir vos connaissances comptables et fiscales en vue de l'établissement des comptes annuels. Elle s'articule autour de deux axes : les aspects comptables de la clôture des comptes annuels et les retraitements vers la liasse fiscale.

Arrêté des comptes 2011

Aspects comptables et fiscaux

Deuxième partie

Cible

- Directeurs et responsables comptables et financiers. Comptables d'entreprises en charges des questions fiscales.
- Comptables uniques de PME. Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable.
- Toute personne en charge de l'établissement des comptes annuels et de la détermination du résultat fiscal.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises (**).

Objectifs

- Acquérir la maîtrise des règles comptables et fiscales requises pour l'arrêté des comptes annuels.
- Etre en mesure de déterminer le résultat fiscal, de calculer l'impôt sur les sociétés et la participation des salariés.
- Etre en mesure de tirer le meilleur parti des nouvelles mesures fiscales dans un souci d'optimisation fiscale.

(**) Cette formation est conçue sur un format de deux jours. Il est possible de la suivre sur une journée en allégeant certains points du programme, notamment la première partie pour se consacrer aux aspects fiscaux de la clôture des comptes.

Programme

Deuxième partie : les retraitements vers la liasse fiscale

1. Etablissement de la liasse fiscale :

Les étapes clés

2. Champ d'application de l'IS

- Structures concernées, Territorialité de l'IS, Règles d'assiette propres à l'IS, Régimes d'imposition.

3. Détermination fiscale des bénéficiaires

- La démarche de détermination du résultat fiscal : Les 4 étapes.

4. Les produits

- Principes généraux d'imposition, les produits d'exploitation,
- Les produits financiers :
 - Régime spécial des sociétés mères et filiales, régime spécifique des titres d'OPCM,
 - Traitement des provisions et des reprises sur provisions pour dépréciations des titres de participation.
- Les produits exceptionnels :
 - Les abandons de créances, Les indemnités d'assurance, Le crédit d'impôt recherche.

5. Les charges

- Conditions générales de déductibilité.
- Les frais généraux : limitation à la déductibilité de certaines charges (jetons de présence, dépenses somptuaires, ...).
- Formalisme à respecter pour certaines charges : DAS2, Relevé des frais généraux.
- Les impôts et taxes : certains ne sont déductibles que l'année de leur paiement.
- Les charges financières : limitation à la déductibilité des intérêts de compte courant. Les charges exceptionnelles.

6. Les stocks

7. Les immobilisations et les amortissements

- Evolution des règles comptables françaises depuis le 01.01.2005. Approche par composants.

- Synthèse des divergences entre les règles comptables nouvelles et les règles fiscales.

8. Les provisions

- Conditions générales à la déductibilité des provisions.

9. Le traitement spécifique des dettes et créances en devises étrangères

10. Le régime spécifique des plus et moins-values à long terme : éléments soumis à un IS au taux réduit

11. Détermination du résultat fiscal et calcul de l'impôt société et de la participation des salariés

12. La gestion des déficits fiscaux : nouveautés 2012.

F512.2.ArrêtéComptes.01/2012

- **Moyens pédagogiques** : Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les normes IFRS

International Financial Reporting Standards

Les normes IFRS sont d'applications impératives pour les groupes cotés depuis le 1^{er} janvier 2005 au sein de la CEE.

L'IASB a publié en juillet 2009 une norme à l'intention des PME. Cette démarche s'inscrit dans l'évolution économique actuelle avec une mondialisation des affaires et la nécessité d'harmoniser le langage comptable tant pour les grandes entreprises que pour les entités de taille plus modeste. Par rapport aux IFRS complètes, la norme IFRS PME se veut moins dense, mais surtout plus simple à utiliser pour les préparateurs des états financiers.

Ainsi sont privilégiées les méthodes d'évaluation et de comptabilisation dont la mise en œuvre s'avère la plus facile.

Cible

- Responsables comptables et financiers, Comptables et financiers chargés de la gestion des immobilisations, Contrôleurs de gestion, Fiscalistes, Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable.

Durée

- Deux modules autonomes, d'une journée chacun, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Appréhender les principales normes IFRS et les mettre en perspective avec les normes IFRS PME et avec les normes françaises. Il s'agit de comprendre le cadre conceptuel du référentiel IFRS, la présentation des états financiers, les notions de juste valeur et de coût amorti. Le principe prééminent dans le référentiel IFRS étant le principe de la prédominance de la réalité économique d'une opération sur son apparence juridique, principe qui conduit par exemple à retraiter les contrats de crédit-bail.
- Comprendre le contexte des nouvelles mesures fiscales, leur date d'entrée en vigueur.

Programme

Module 1 (1 journée)

1. Cadre général et introduction des normes IFRS

- Pourquoi de nouvelles normes ? Processus d'adoption des normes, Cadre conceptuel,
- Incidence des normes IAS / IFRS.

2. États financiers en normes IAS / IFRS : IAS 1

3. Vers une nouvelle définition des actifs

4. Immobilisations incorporelles : IAS 38

- Définition d'une immobilisation incorporelle, Amortissement des immobilisations incorporelles,
- Frais de recherche et de développement.

5. Immobilisations corporelles : IAS 16 et IFRS 5

- Définition et comptabilisation initiale, Approche par composants,
- Coûts ultérieurs, Amortissement et modification du plan d'amortissement, Évaluation ultérieure.

6. Dépréciation d'actifs : IA 36

- Objectifs de la norme, Indices de perte de valeur, Unités génératrices de trésorerie,
- Tests de dépréciation : impairment tests.

7. Stocks : IAS 2

- Détermination du coût d'entrée, Méthode d'évaluation, Valorisation à la clôture.

8. Précisions sur la juste valeur : IFRS 13

Module 2 (1 journée)

1. Normes sur les passifs

- Provisions pour risques et charges : IAS 37 règles de constitution, actualisation des provisions à long terme,
- Avantages du personnel : IAS 19 (classification et comptabilisation des avantages du personnel, évaluation des avantages postérieurs à l'emploi, comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, traitement des écarts actuariels). Impact de la réforme des retraites.

2. Instruments financiers : IAS 32, 39 et IFRS 7

- Définition des instruments financiers, Classification des instruments financiers,
- Comptabilisation initiale, Valorisation à la clôture.

3. Impôts différés : IAS 12

- Principes des impôts différés, Méthode du report variable, Reconnaissance des impôts différés actifs.

F513.IFRS.01/2012

- **Moyens pédagogiques** : Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

L'établissement de comptes consolidés est obligatoire lorsque une société et les filiales qu'elle contrôle dépassent 2 des 3 seuils suivants : somme des bilans sociaux > 15 M€, somme des chiffres d'affaires > 30 M€, effectif > 250 salariés.

Dès lors que ces seuils sont atteints, il y a obligation d'établir des comptes consolidés selon le règlement CRC 99.02, référentiel comptable spécifique différent du PCG 99 applicable aux comptes sociaux. Les groupes cotés doivent consolider par obligation selon le référentiel IFRS.

L'objet de cette formation est de traiter des comptes consolidés selon le référentiel 99.02 qui, compte tenu des nombreuses méthodes préférentiels qu'il contient, est assez proche du référentiel IFRS.

L'établissement des comptes consolidés requiert des connaissances très techniques. L'objectif de cette formation est d'apporter au participant les outils nécessaires aux nombreux retraitements qu'il convient d'appliquer aux comptes sociaux afin de produire les comptes consolidés.

Pratique des comptes consolidés

Cible

- Cadre financier ou comptable participant à la consolidation des comptes.
- Collaborateurs des services de consolidation.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- S'approprier le processus de consolidation.
- Maîtriser les écritures de consolidation.
- Etre en mesure d'établir les comptes d'un groupe de sociétés.
- Identifier les points de divergences entre le règlement 99.02 et le référentiel IFRS.

Programme

1. Pourquoi consolider

- Définition des comptes consolidés et obligations légales.

2. Définition du périmètre de consolidation

- Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts.
- Relation entre le niveau de contrôle et la méthode de consolidation.

3. Méthodes de consolidation

- Intégration globale, Intégration proportionnelle, et Mise en équivalence.

4. Le processus de consolidation

- Démarche centralisée et démarche décentralisée.

5. Les retraitements de consolidation

- L'homogénéisation des comptes, les retraitements de nature fiscale, les retraitements optionnels.
- Les 5 méthodes préférentielles.

6. Les éliminations d'opérations internes au groupe

7. La constatation des impôts différés

- Notion de différence temporaire.
- Recensement des sources d'impôts différés.

8. La conversion des comptes en devises étrangères

- Méthode du cours de clôture et méthode du cours historique.

9. Les regroupements d'entreprise et le traitement de l'écart d'acquisition

10. L'analyse de la contribution de l'entité aux capitaux propres du groupe

- Le tableau individuel de bouclage des capitaux propres.
- Le tableau de variation des capitaux propres du groupe.

F514.ComptesConsolidés.01/2012

- **Moyens pédagogiques** : Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Bon de commande

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

1. Formation inter entreprises dans votre région					Euros HT
Thèmes	Villes	Dates	Nombre de participants	Coût 1 jour 1 participant	
<input type="checkbox"/>				575	=
Les confirmations/convocations vous sont adressées par courrier. Elles précisent les lieux et les horaires des formations. Les déjeuners sont compris. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants.					
2. Formation intra-entreprise dans vos locaux					
Thèmes		Dates	Nombre de participants	Coût pour 1 jour (**)	
<input type="checkbox"/>				1 350 (**)	=
(**) Le forfait est calculé pour 4 participants, si plus : + 150 euros ht par participant supplémentaire. Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le forfait. Dans le cas de l'étude et de la préparation d'un programme spécifique et personnalisé (refonte du programme et des supports standards), un forfait de 200 à 350 euros vous est proposé. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants. Dates souhaitées :					
3. Formation à distance personnalisée					
<input type="checkbox"/> Prestation de 3h à 3h30			Date : _____	Forfait :	575
Soit un TOTAL hors taxes :					
Société : _____ Adresse : _____ _____ _____ Contact : _____ Fonction : _____ Tél, fax : _____ E-mail : _____			<input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75). <input type="checkbox"/> Je joins un chèque d'acompte de <u>350 Euros</u> libellé à l'ordre de la société EUPROSOFT. <i>Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre budget de formation professionnelle</i> <u>Date, cachet de la société et signature</u>		

F999.BonCde.01/2012

- **Moyens pédagogiques :** Un support technique remis aux participants. L'intervenant s'appuie sur un document PowerPoint. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.